

**TRAVAUX SUR ROUTE DEPARTEMENTALE
D6 « Route de Montbron »
Commune de La Rochefoucauld en Angoumois**

A partir du **jeudi 28 septembre jusqu'au vendredi 6 octobre 2023**, le Conseil Départemental de la Charente réalise des travaux de réfection de la chaussée sur la route départementale n° 6 sur toute la traversée de la La Rochefoucauld depuis la RD941 (feux) jusqu'à la sortie d'agglomération en direction de Montbron.

Ces travaux se feront sous route barrée pour la première phase et sous alternat pour la deuxième phase, ce qui pourra engendrer des perturbations au niveau des différentes voies de desserte adjacentes et des sorties riveraines. Vos temps de trajet risquent donc d'être impactés durant la durée du chantier.

Une déviation spécifique sera mise en place par la D941 et la D73 (rte de Chazelles) afin de maintenir un accès permanent à toutes les entreprises de la zone d'Olérat durant le chantier. L'accès habituel sera ensuite rétabli au fur et à mesure de l'avancement du chantier (de la D941 en allant vers la sortie d'agglomération)

Durant ces travaux les accès aux maisons se feront par les voies adjacentes et au fur et à mesure de l'avancement du chantier :

- Ils se dérouleront en deux phases :

- **1^{ère} phase** : Rabotage depuis la D941 jusqu'au passage à niveau ⇒ accès possible uniquement par les itinéraires indiqués.

Mise en œuvre de 7cm d'enrobé à chaud ⇒ accès possible au fur et mesure de l'avancement du chantier après refroidissement de la chaussée (3 à 4h).

- **2^{ème} phase** : Rabotage depuis le passage à niveau jusqu'à la fin d'agglomération ⇒ accès possible par les voies adjacentes.

Mise en œuvre de 7cm d'enrobé à chaud ⇒ accès possible au fur et mesure de l'avancement du chantier après refroidissement de la chaussée (3 à 4h).

Les travaux seront susceptibles d'être décalés d'un jour ou deux en fonction des conditions météorologiques et de l'avancement normal des travaux.

Pour des raisons de sécurité et d'exécution des travaux, il est important de respecter les consignes de circulation (route barrée, déviations, ...)

Les riverains possédant une sortie directe sur la route départementale devront prendre leurs dispositions pour stationner leurs véhicule(s) en dehors de la zone de travaux durant cette période.

Conscient de la gêne que ces travaux vont amener aux usagers et aux riverains, le Conseil départemental (Agence départementale de l'aménagement) et l'entreprise EUROVIA tenteront d'apporter un minimum de nuisances.